

Département de Géographie et Aménagement

**GUIDE DES ÉTUDES
LICENCE
2ème ANNÉE**



Organisation pédagogique des études

ANNÉE 2018 - 2019

Objectifs de la Licence de Géographie

- Le parcours se décompose en 3 années (6 semestres).
- En termes de compétences : la formation vise principalement à former des individus autonomes dans l'analyse de problèmes simples liés à la Géographie et à l'Aménagement du territoire. Elle doit notamment leur permettre :
 - de définir la problématique du cas posé,
 - de collecter des informations (sur le terrain ou par des recherches bibliographiques),
 - de les traiter et les analyser (statistiquement, cartographiquement),
 - de synthétiser et de communiquer les résultats (dans un rapport écrit ou une communication orale).
- Pour cela, les enseignements du tronc commun de la Licence de Géographie et Aménagement visent à donner aux étudiants une formation leur permettant d'être initiés aux thèmes majeurs, ainsi qu'aux principales méthodes et outils de la Géographie contemporaine :
 - cela passe bien évidemment par une initiation et un perfectionnement progressif aux principales disciplines de la Géographie humaine (Géographie de la population, Géographie économique, Géographie régionale...) et de la Géographie physique (Géomorphologie, Climatologie, Biogéographie, Hydrologie, risques naturels),
 - une attention toute particulière est portée au développement de la capacité d'analyse des interrelations entre milieux « naturels » et activités humaines, à l'apprentissage des concepts de l'aménagement du territoire et de l'analyse de l'environnement, de l'organisation et de la dynamique des territoires à différentes échelles,
 - les outils nécessaires à tout géographe sont enseignés durant les trois années de Licence : analyse de cartes, géomatique, SIG, télédétection, statistique descriptive et analyse de données,
 - une formation en langue vivante (anglais par défaut) est également inscrite au tronc commun de la formation.
- Afin d'élargir son champs de compétences et de diversifier sa culture générale, chaque semestre, l'étudiant est invité à choisir une ou plusieurs options dans le même domaine ou un autre domaine de formation (ex. en Sciences Humaines et Sociales : initiations à l'Histoire contemporaine, à la Sociologie ; ex. en Sciences et Technologie : initiations à la Chimie, à l'Astronomie).

Débouchés de la Licence de Géographie

En leur donnant une culture géographique générale solide et en les initiant aux outils techniques indispensables, la Licence de Géographie et Aménagement prépare principalement les étudiants à une poursuite d'étude en master. Des « sorties » professionnelles au niveau bac + 3 sont cependant possibles.

- En fonction du choix des options proposées en 3^{ème} année de Licence, les étudiants peuvent soit continuer leurs études en Master enseignement préparant aux concours de Professeur des écoles ou de collèges et Lycées ; soit s'inscrire en Master professionnalisant ou recherche, dans des filières en relation avec l'aménagement du territoire et/ou la gestion de l'environnement. Les offres locales, régionales et nationales sont vastes. Pour information, à l'ULCO, les formations aisément accessibles aux étudiants titulaires d'une Licence de Géographie sont : le master professionnalisant « Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral » (PAUL), le master recherche « Acteurs et territoires », le master professionnalisant « Tourisme littoral » ou le master « Economie et Gestion de l'Environnement et Développement Durable » ; mais il est aussi possible de se présenter à d'autres formations diplômantes : Institut Français de Journalisme, Institut d'Etudes Politiques par exemple.
- Sur le plan professionnel, les débouchés professionnels observés et espérés à bac+3 sont ceux accessibles après la réussite à un concours administratif :
 - les carrières accessibles après un concours de la fonction publique d'Etat : administration de l'éducation nationale, police, douanes,
 - plus particulièrement les métiers accessibles après un concours de la fonction publique territoriale, en relation avec l'aménagement du territoire : concours de catégorie B de la filière administrative (rédacteur territorial) ou technique (technicien ou contrôleur), les étudiants titulaires de leur Licence peuvent bien évidemment candidater sur des postes du secteur privé, en bureaux d'études par exemple (technicien en géomatique).

Calendrier universitaire 2018/2019

Pré-rentree : **Lundi 3 septembre 2018**

L1 : 13h30, **L2** : 15h30, **L3** : 16h30

1^{er} semestre

Rentrée : Lundi 10 septembre 2018

Journée Intégration Licence : Jeudi 13 septembre 2018

Interruption des cours : du 27/10/18 après les cours au 05/11/2018 au matin

Fin du premier semestre : le 07/12/2018

Semaine de révision : du lundi 10 au jeudi 13/12/2018

Examens du premier semestre : Du vendredi 14 au vendredi 21 Décembre 2018

Vacances de Noël : du 22/12/2018 après les cours au 07/01/2019 au matin

Délibérations du 1er semestre : le Jeudi 17 janvier 2019

2^{ème} semestre

Stage L3 : 3 semaines du 7 au 27 janvier 2019

Du 14 au 18 janvier 2019 : L1 et L2 , Tutorat et travail sur dossier

Début des cours : **L1 et L2** : Lundi 21 janvier 19 ; **L3** : Lundi 28 janvier 19

Vacances d'Hiver : du 16/02/2019 après les cours au 25/02/2019 au matin

Vacances de Pâques : du 06/04/19 après les cours au 23/04/2019 au matin

Fin du deuxième semestre : vendredi 3 mai 2019

Semaine de révision : du 6 au 10 mai 2019

Examens du second semestre : du 13 au 17 mai 2019

Soutenance L3 : Mardi 26 mars 2019

Délibérations de la 1ère session : Jeudi 6 juin 2019

SESSION 2

Examens de la 2nde session : du 17 au 21 juin 2019

Délibérations de la 2nde session : jeudi 27 juin 2019

AUTRES DATES

- **Salon de l'Étudiant**

- Calais : samedi 17 Novembre 2018
- Boulogne : vendredi 16 novembre 2018
- **Dunkerque : samedi 8 décembre 2018**

- **Journée du Handicap** : lundi 3 décembre 2018

- **Journée « Portes Ouvertes »** : samedi 2 février 2019

- **SUAIO/IP : « Corrige vite ton CV »** : mardi 27 novembre 2018 et mardi 05 février 2019

- **Journées du sport** : samedi 29 septembre 2018

- **Journées Premier Emploi** :

- Boulogne : vendredi 9 novembre 2018
- Calais : vendredi 30 novembre 2018
- Dunkerque : vendredi 23 novembre 2018

- **Salon des Master ULCO** : à venir

- **Jours fériés**

- jeudi 1er novembre 2018 (Toussaint)
- dimanche 11 novembre 2018 (armistice guerre 14/18)
- lundi 22 avril 2019 (Pâques)
- mercredi 1er mai 2019 (fête du travail)
- mercredi 8 mai 2019 (fin de la guerre 39/45)
- jeudi 30 mai 2019 (Ascension)
- lundi 10 juin 2019 (Pentecôte)

Volume horaire et nature des enseignements par semestre avec affectation des crédits européens (ECTS)

Licence 2^{ème} année

Semestre	Unité	Intitulé	Nbre d'heures	COEFF	ECTS	Enseignants
S3	U3.1	Les campagnes	24	<u>2</u>	3	M.Amel
	U3.2	Hydrosystèmes	24	<u>2</u>	3	M.Hequette
	U3.3	Planète Terre	24	<u>2</u>	3	M.Hequette
	U3.4	Géographie régionale	24	<u>2</u>	3	M. Jouvenel
	U3.5	Histoire des sciences et des idées	24	1	3	M. Martin
	U3.6	Prépa. concours	24	1	3	Mme Frere / M.Verlynde
	U3.7	Unité d'ouverture	20	1	3	Plusieurs intervenants
	U3.8	Anglais	24	1	3	Enseignants LANSAD
	U3.9	Stage de terrain	12	1	2	M. Jouvenel
	U3.10	Techniques d'enquêtes	12	1	2	M.Verlynde
	U3.11	Statistiques et analyse de données	24	1	2	M.Cohen
Totaux			236		30	
S4	U4.1	Les villes	24	<u>2</u>	3	M.Innebeer
	U4.2	Océans et littoraux	24	<u>2</u>	3	Mme Ruz
	U4.3	Géopolitique	24	<u>2</u>	3	A.Le Blanc
	U4.4	Géographie économique	24	<u>2</u>	3	M. Joan
	U4.5	Histoire urbaine ou politique	24	1	3	Mme Jehanno
	U4.6	Gestion et économie de l'eau	24	1	3	Mme Calvo-Mendieta
	U4.7	Unité d'ouverture	20	1	3	Plusieurs intervenants
	U4.8	Anglais	24	1	3	Enseignants LANSAD
	U4.9	Projet Personnel et Professionnel	15	1	2	Mme Willart
	U4.10	Photo croquis	24	1	2	M. Le Blanc
	U4.11	Production graphique	24	1	2	M. Cohen
Totaux			251		30	

Des excursions et sorties de terrain obligatoires sont programmées tout au long du cursus.
L'autorisation d'utiliser des ordinateurs portables en salle de cours est laissée à l'appréciation de l'enseignant.



Programme des enseignements

SEMESTRE 1

2018/2019

	U 3,1 Les Campagnes
	Responsable : Alexis ALAMEL alexis.alamel@univ-littoral.fr
Objectifs généraux	Analyse des transformations démographiques, socioéconomiques, agricoles, environnementales, patrimoniales et culturelles des espaces ruraux dans le monde Identification des théories et concepts agricoles et agraires. Approfondissement du vocabulaire rural
Descriptif du Contenu	Ce cours se propose d'analyser les mutations profondes qui ont touché les campagnes dans les dernières décennies : bouleversements et crises, mais aussi attractivité renouvelée. Longtemps associées à la seule activité agricole et aux sociétés paysannes, les campagnes se sont transformées à un rythme accéléré. Dans des sociétés marquées par un processus continu d'urbanisation, la majorité des espaces ruraux de la planète abritent de nouveaux usages, de nouvelles fonctions et font l'objet de nouvelles représentations qu'il s'agira d'identifier et de comprendre.
Compétences délivrées	Connaissances des processus de transformation des territoires ruraux, des aides européennes à l'agriculture, des activités économiques dans les campagnes Analyse de documents scientifiques, articles de presse, cartes. Projet de recherche sur le développement agricole et touristique de Cassel.
Organisation pédagogique	12h CM + 18h TD 1- Introduction (définition des campagnes, concepts, découpages, etc.) et évolutions démographiques des zones rurales en France - La rurbanisation et le retour des citadins à la campagne : facteurs, moteurs, conséquences sur la ville et la campagne, et réorganisation du paysage - Les structures agraires dans le monde (ex : la riziculture au Vietnam), les organisations de l'habitat rural et les structures des villages, le modèle de Von Thünen. - Les processus d'exodes ruraux en France et au Sénégal - La PAC en France et les sites Natura 2000 (ex : Dunes de la Plaine Maritime Flamande) - Les moteurs du tourisme rural (oenotourisme, le tourisme gastronomique, agritourisme, etc.) avec un focus sur le N-PdC (tourisme culturel ; l'exemple de Bergues et Montreuil sur Mer) - La gentrification rurale et la question du foncier en campagne (ex : Royaume-Uni)
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Collectivité territoriale
Modalités d'évaluation	1 Devoir sur Table 1 Projet de recherche collectif 1 Examen Terminal
Supports pédagogiques	- Bonnerandi E., Deslondes O., 2008, « Editorial : où va la géographie rurale », Géocarrefour, Vol 83-4, disponible en ligne, http://geocarrefour.revues.org/7020 - Brunel S., 2013., « Pour une agriculture durable : nourrir le monde, aujourd'hui et demain », <i>Vraiment durable</i>, (n° 3), p. 71-81. DOI : 10.3917/vdur.003.0071. URL : https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2013-1-page-71.htm - Diry, J-P., 2004, Les espaces ruraux, A. Colin - Guibert M., Jean Y., 2011, Dynamiques des espaces ruraux dans le monde, A. Colin, coll. U - Jean Y., Périgord M., 2009, Géographie rurale. La ruralité en France, A. Colin, coll. 128 - Marcotte, P., Bourdeau, L., & Doyon, M. (2006). Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme? Une analyse comparative. <i>Téoros. Revue de recherche en tourisme</i>, 25(25-3), 59-67. - Cybergeo : http://cybergeo.revues.org/ - L'Espace géographique : http://www.cairn.info/revue-espace-geographique.htm - Le réseau rural français : http://www.reseaurural.fr/ - Installation en milieu rural: http://www.installation-campagne.fr/ - Commissariat Général à l'égalité des territoires: http://www.cget.gouv.fr

	U3.2 Hydrosystèmes
Responsable : Arnaud HEQUETTE arnaud.hequette@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Comprendre l'organisation spatiale de l'écoulement de l'eau à différentes échelles (du réseau hydrographique à l'échelle du bassin versant au chenal d'un cours d'eau).
Descriptif du Contenu	L'ensemble de ce module porte sur l'eau dont la circulation est organisée dans un système hiérarchisé appelé « hydrosystème ». Le concept d'hydrosystème sera abordé en accordant une attention particulière aux différentes échelles spatiales et temporelles. Parmi les thèmes traités figurent le cycle global de l'eau, la notion de bassin versant, l'hydrologie fluviale et lacustre, et les eaux souterraines. La question de la variabilité zonale des régimes hydrologiques dans le monde sera également abordée. Plusieurs études de cas illustreront ces thèmes, particulièrement pendant les séances de travaux dirigés.
Compétences délivrées	<i>Connaissances fondamentales :</i> Connaissance des lois d'organisation spatiale des cours d'eau dans un bassin versant, processus d'écoulement de surface et de subsurface, indicateurs de débits, les causes et la dynamique des crues, les principaux régimes hydrologiques de la planète. <i>Outils :</i> Maîtrise des méthodes d'ordination des cours d'eau, analyse morpho-métrique des bassins versant et des réseaux hydrographiques (utilisation de curvimètres), réalisation et analyse d'hydrogrammes et de courbe de tarage.
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD <i>Plan de cours :</i> 1. Le concept d'hydrosystème et le cycle global de l'eau 2. Le bassin versant et le réseau hydrographique 3. L'écoulement de l'eau de surface: notions d'hydraulique fluviale 4. Les crues : genèse et dynamique 5. Les transports solides dans les cours d'eau 6. Les eaux souterraines 7. Hydrologie zonale : les principaux régimes hydrologiques dans le monde 8. Les milieux lacustres : morphogenèse et hydrologie lacustres
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	• 1 contrôle continu (devoir sur table : analyse de document et/ou exercices) 40% • 1 examen terminal 60%
Supports pédagogiques	<i>Références bibliographiques :</i> AMOROS, C. et PETTS, G.E. 1993. <i>Hydrosystèmes fluviaux</i>, Masson, Paris, 300 p. BRAVARD, J.P. et PETIT, F. 1997. <i>Les cours d'eau – Dynamique du système fluvial</i>, Armand Colin, Paris, 222 p. COSANDEY, C. et ROBINSON, M. 2000. <i>Hydrologie continentale</i>, Armand Colin, Paris, 360 p. GUILCHER, A. 1979 (2^{ème} éd.). <i>Précis d'hydrologie marine et continentale</i>, Masson, Paris, 352 p. KNIGHTON, D. 1984. <i>Fluvial forms and processes</i>, Edward Arnold, Londres, 218 p. TARDY, Y. 1988. <i>Le cycle de l'eau</i>, Masson, Paris, 338 p.

	U3.3 Planète Terre
	Responsable : Arnaud HEQUETTE arnaud.hequette@univ-littoral.fr
Objectifs généraux	Comprendre la genèse et l'évolution des formes de reliefs à différentes échelles spatiales et temporelles.
Descriptif du Contenu	L'ensemble de ce module constitue une introduction aux concepts de base de la géomorphologie en intégrant des concepts de géomorphologie structurale et de géomorphologie dynamique. L'accent est mis sur l'étude des agents d'érosion et de sédimentation à l'origine de la formation et de l'évolution des principales formes de reliefs terrestres. Sont notamment abordés : le modelé et la dynamique des versants, les reliefs structuraux, la géomorphologie fluviale, les processus et formes glaciaires. La notion de paysage sera également abordée dans le cours. Les séances de travaux dirigés permettront d'approfondir les notions théoriques vues en cours et notamment d'analyser la formation et l'évolution des formes de relief à l'aide de documents cartographiques et de photographies aériennes.
Compétences délivrées	<i>Connaissances fondamentales :</i> Connaissance des principaux types de reliefs et des mécanismes de formation et d'évolution du relief sous l'effet des agents internes et externes. <i>Outils :</i> Maîtrise des méthodes d'analyse des reliefs à partir de documents cartographiques et de photographies aériennes, réalisation de coupes topographiques et géologiques.
Organisation pédagogique	<i>Plan de cours :</i> 1. Introduction (épistémologie de la géomorphologie) 2. Les processus élémentaires de l'érosion 3. Le modelé des versants 4. Les cours d'eau : éléments de géomorphologie fluviale 5. L'érosion des reliefs structuraux 6. Eléments de géomorphologie glaciaire 7. Introduction à l'étude des paysages
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	• 1 contrôle continu (devoir sur table : analyse de document et/ou exercices) 40% • 1 examen terminal 60%
Supports pédagogiques	<i>Références bibliographiques :</i> - BAUD, P; BOUGEAT, S; BRAS, C. (1997). <i>Dictionnaire de Géographie</i>, Hatier, Paris. - BRAVARD J.P., PETIT F. (1997). <i>Les cours d'eau. Dynamique du système alluvial</i>. Armand Colin, Coll. U. - CAMPY, M. et MACAIRE, J.J. (1989). <i>Géologie des formations superficielles</i>, Masson, Paris. - COQUE, R. (2002). <i>Geomorphologie</i>, Coll. U, A. Colin. - DERRUAU, M. (2010). <i>Les formes du relief terrestre. Notions de géomorphologie</i>, 10^{ème} édition, Armand Colin, Paris.

	U3,4 Géographie régionale
Responsable : Anthony JOUVENEL anthony.jouvenel@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Spécialisation thématique en géographie régionale de l'Europe
Descriptif du Contenu	Ce cours propose un approfondissement des connaissances et analyses du territoire européen par l'étude de ses enjeux frontaliers comme révélateurs des évolutions au long cours de l'émargement du continent.
Compétences délivrées	Connaissances approfondies, réflexion et distance critique sur l'aménagement, les outils de lecture et d'analyse du territoire, l'Europe à diverses échelles.
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD Cette unité a pour objectif de présenter l'Europe sous son jour actuel : l'Europe des 28. Cet enseignement ne consiste pas en une description détaillée des différents Etats mais plutôt en une analyse des réalités spatiales comme composante de la dynamique des sociétés. Nous traiterons des questions d'identité, de diversité, d'intégration économique, d'espaces et de réseaux, de frontières et d'intégration. Ces thématiques seront déclinées en TD à travers l'étude approfondie d'un certain nombre d'espaces frontaliers.
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	2 évaluations en contrôle continu (1 exposé à l'oral + 1 devoir sur table en 2h sous la forme d'un commentaire de documents). Examen terminal : dissertation en 3h.
Supports pédagogiques	- CARROUE L., <i>L'Europe</i>, Bréal, Paris, 2009. - s.d. BENOIT B. & SAUSSAC R., <i>L'Europe</i>, Bréal, Paris, 2010. - s.d. PLASSERAUD Y., <i>Atlas des minorités en Europe</i>, Editions Autrement, Paris, 2005. - FOUCHER M., <i>L'obsession des frontières</i>, Editions Perrin, Paris, 2012.

	U3,5 Histoire des sciences – Savoirs, pratiques et sociabilités savantes (XVe-XIXe siècles)
Responsable : sébastien MARTIN sebastien.martin@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	-Présentation des fondements de l'histoire des sciences -Acquisition de pré-requis indispensables à la poursuite d'une formation universitaires en sciences-humaines -Acquisition d'une culture générale visant à servir l'esprit critique
Descriptif du Contenu	Ce cours est une approche de l'histoire des sciences et des idées dans une acception large, intégrant les dimensions matérielle, sociale, politique et idéologique de la question dans l'Europe moderne, de la Renaissance à l'époque contemporaine. Il s'agit d'examiner l'évolution des savoirs, des pratiques scientifiques et techniques, la circulation des idées, leurs effets sur les sociétés européennes.
Compétences délivrées	- Maîtriser des connaissances pratiques des outils de l'information et des connaissances plus approfondies d'au moins une des grandes périodes de l'histoire. - Savoir établir des relations entre les événements et processus actuels et le passé - Etre conscient du rôle social des historiens et de la possibilité d'un mauvais usage de l'histoire - Faire preuve des aptitudes suivantes : expression orale et écrite en français, utilisation des ressources bibliographiques et numériques pour une réflexion autonome, capacité à analyser des situations complexes
Organisation pédagogique	12H CM + 12H TD Chaque TD est organisé sous forme d'exposés (commentaire de documents ou dissertation) présentés par les étudiants et faisant l'objet d'une reprise.
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Métiers des secteurs public (concours de l'enseignement, concours de la fonction publique...) et privé (journalisme, médiation culturelle, médias et communication)
Modalités d'évaluation	1 note de contrôle continu (note de TD) 1 note d'examen terminal (écrit en temps limité)
Supports pédagogiques	Sera distribué en cours

	U 3, 6 Préparation aux concours
Responsable : Nicolas VERLYNDE	
Objectifs généraux	Le cours a pour objectif de permettre aux étudiants de se préparer aux concours de la fonction publique d'Etat.
Descriptif du Contenu	Le cours présente la fonction publique puis le mode de recrutement par concours puis il présente différents exemples de concours accessibles aux étudiants de L2 et les épreuves. Enfin il permet des exercices d'entraînement en cours sur différents types d'épreuves à partir d'annales de concours.
Compétences délivrées	Compétences rédactionnelles Capacité d'analyse et de synthèse
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD Chap 1 Le statut de fonctionnaire et le service public Chap 2 Le mode de recrutement de la fonction publique d'Etat Chap 3 Les concours possibles avec une licence de géographie dans la fonction publique d'Etat et l'évolution de carrière Les épreuves travaillées au cours des différentes séances en TD : 1 Les QCM sur les connaissances générales et le français : grammaire, orthographe, vocabulaire (douanes) 2 – Questions à partir d'un texte fourni ou d'un dossier composé de plusieurs documents : le cas pratique (technicien et secrétaire ministère de l'écologie) 3 – Etude de texte + questions (gardien de la paix) 4 -Résumé d'un texte et questions (douanes) 5 - Composition à partir de documents fournis (gendarmerie)
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Concours de catégorie B organisés par différents ministères (Ecologie, Intérieur (police, gendarmerie), Economie (douanes, impôts))
Modalités d'évaluation	Contrôle continu : épreuve d'annale de concours en devoir maison Examen terminal : épreuve d'annales de concours
Supports pédagogiques	Ouvrages méthodologiques de préparation aux concours

U3,7 Unités d'Ouverture (voir descriptif page 38)

Licence Géographie L1- L2 - L3	U3,8 Anglais
Enseignant référent : Valérie Dumortier	
Objectifs généraux	Géographie / urbanisme – Niveau B1.
Descriptif du Contenu	S1 : choix du thème plutôt axé sur : géographie naturelle, humaine... / régionale / aménagement ; vocabulaire ; entraînement CLES2 S2 : choix du thème plutôt axé sur : risques naturels / environnement / géopolitique / urbanisme ; vocabulaire ; entraînement CLES1
Compétences délivrées	Entraînement aux compréhensions orale et écrite ; expressions orale et écrite. Méthodologie Entraînement aux CLES1 et CLES2
Organisation pédagogique	24h TD L1-2-3 répartis en deux groupes.
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Donner aux étudiants quelques outils de vocabulaire basique en anglais, axe géographie naturelle, et ouvrir sur les thèmes contemporains, allant des phénomènes naturels à l'urbanisme, afin de couvrir le mieux possible les L1-2-3. Préparer à l'examen terminal et aux CLES 1 (B1) – 2 (B2) par le biais d'interventions orales et d'entraînements écrits.)
Modalités d'évaluation	Contrôle Continu (10h de travail en autonomie/semestre sur CRL - plateforme de ressources en langues sur le site de l'ULCO + production orale) + examen terminal (compréhensions orale et écrite + production écrite) : 2h. L1, L3 : années où le passage du CLES obligatoire A noter pour les L3 : le résultat obtenu au CLES comptera pour 50% de la note d'anglais - CLES2 (niveau B2) en décembre, et le résultat à la rentrée ; ceux qui étaient trop faibles ou auront échoué passent le CLES1 (niveau B1) en janvier.
Supports pédagogiques	Textes d'actualité / scientifiques, selon la répartition, et documents didactiques. Plateforme CRL.

	U3,9 Stage de terrain
Responsable : Anthony JOUVENEL anthony.jouvenel@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Appréhender un terrain, ses enjeux, ses acteurs
Descriptif du Contenu	Dans le prolongement du module "U3.10 Techniques d'enquêtes », le stage de terrain se déroulera durant 3 jours sur la commune du Touquet-Paris-Plage (62). Les étudiants travailleront en groupe sur le terrain et avec les différents acteurs gravitant autour de la politique de développement durable (Agenda 21) et de déploiement du numérique (Smart City) dans la commune.
Compétences délivrées	Appréhension d'un nouvel espace, réflexion et distance critique sur l'aménagement d'un territoire, les outils de lecture et d'analyse du territoire, les techniques d'enquête de terrain, le traitement des données statistiques.
Organisation pédagogique	3 jours de terrain
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	Evaluation en contrôle continu : présentation orale des analyses de terrain.
Supports pédagogiques	

	U3,10 Techniques d'Enquêtes
Responsable : Nicolas VERLYNDE	
Descriptif du Contenu	Cet enseignement est conçu comme une introduction aux techniques d'enquêtes en articulation avec le stage de terrain obligatoire prévu au cours du semestre. De la construction du protocole d'enquête à sa mise en œuvre, de l'observation du territoire à la collecte de données, les méthodologies abordées permettront d'acquérir les outils de base pour une première expérience de terrain et de recherche.
Compétences délivrées	
Organisation pédagogique	12h TD
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	1 note de contrôle continu
Supports pédagogiques	-Berthier N., 2010 (4e édition), <i>Les techniques d'enquêtes en sciences sociales. Méthodes et exercices corrigés</i>, Paris, A. Colin -Gumuchian H., Marois C., Fèvre V. 2000, <i>Initiation à la recherche en géographie</i>, Paris, Anthropos -Peneff J., 2009, <i>Le goût de l'observation : comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales</i>, Paris, La Découverte -Weber F., Beaud S., 2010, <i>Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques</i>, Paris, La découverte

	U 3,11 Statistique multivariée
	Responsable : Olivier COHEN olivier.cohen@univ-littoral.fr
Objectifs généraux	Cet enseignement, appliqué à la géographie, vise à former les étudiants aux techniques d'analyses statistiques multivariées dans l'objectif de constituer, décrire, puis analyser un échantillon pour une enquête.
Descriptif du Contenu	Elaboration d'un échantillon statistique et mise en place d'une base de données ; description de la répartition des valeurs au sein de cet échantillon (lois de distribution, erreur-type) ; analyse des relations entre un caractère qualitatif et un caractère quantitatif (analyse de variance, test du Khi-2), analyse des relations entre plusieurs caractères quantitatifs (régressions linéaires simple et multiples). Tests de significativité et fiabilité, intervalles de confiance.
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales : maîtriser les enjeux de la statistique en géographie, connaître le vocabulaire statistique ; savoir collecter, structurer, traiter et analyser l'information statistique. Outils : analyse de variance, lois de distribution, tests de fiabilité, régressions linéaires simple et multiple.
Organisation pédagogique	24h TD Plan de cours - Elaborer un échantillon - Décrire la répartition des valeurs dans un échantillon : notions de loi de distribution - Analyser les relations entre un caractère qualitatif et un caractère quantitatif - Analyser les relations entre deux caractères quantitatifs : la régression linéaire simple - Analyser les relations entre plusieurs caractères quantitatifs : la régression linéaire multiple
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	Contrôle continu : interrogations écrites
Supports pédagogiques	Références bibliographiques DUMOLARD, P., 2011. <i>Données géographiques : analyse statistique multivariée</i> . Lavoisier, collect. Hermès science, Paris, 208 p. DUMOLARD, P., DUBUS, N. & CHARLEUX, L., 2003. <i>Les statistiques en géographie</i> . Belin, collect. Atouts, Paris, 240 p. LAHOUSSE, Ph. & PIÉDANNA, V., 1998. <i>L'outil statistique en géographie</i> . Tome 1 : <i>les distributions à une dimension</i> . Armand Colin, collect. Synthèse, Paris, 96 p. LAHOUSSE, Ph. & PIÉDANNA, V., 1998. <i>L'outil statistique en géographie</i> . Tome 2 : <i>l'analyse bivariable</i> . Armand Colin, collect. Synthèse, Paris, 96 p.

Attention : un contrôle continu peut être composé de plusieurs notes.

Programme des enseignements

SEMESTRE 2

2018/2019

	U4.1 Les villes
Responsable : Jérémy INNEBEER jeremy.innebeer@etu.univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Etudier l'évolution des espaces urbains à partir d'une étude de l'urbanisation, des espaces urbains à différentes échelles. Préparer les étudiants à l'analyse systémique des villes et étudier les modèles urbains.
Descriptif du Contenu	Ce cours permettra d'aborder les questions de géographie urbaine au travers d'un large prisme de concepts et d'exemples. Une approche pratique sera également mise en avant au travers de la visite d'expositions de la Halle aux Sucres et d'ateliers thématiques sur la ville durable et la ville en 3D (mutualisé avec l'unité d'ouverture).
Compétences délivrées	-Acquisition de connaissances sur les concepts fondamentaux de la géographie urbaine. -Etude des différents modèles urbains -Développement de la capacité de recherche et d'analyse dans le champ des systèmes urbains. -Production écrite et restitution orale d'une recherche dans le champ de la géographie urbaine.
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD 1 : Définitions des concepts de la géographie urbaine 2 : Les délimitations statistiques de la ville 3 : Répartition des villes 4 : Ville, hiérarchie et armature urbaine 5 : L'organisation urbaine 6 : Politique de la ville, acteurs et aménagement urbain
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Ce cours a pour objectif de préparer les étudiants à l'analyse des systèmes urbains et problématiques liées.
Modalités d'évaluation	-Dossier + présentation orale -Examen terminal sur table
Supports pédagogiques	CLAVAL, Paul, 1968. La théorie des villes. In : Revue Géographique de l'Est. 1968. Vol. 8, n° 1, p. 3-56. DOI 10.3406/rge.1968.2008. EMELIANOFF, Cyria, GALLAND, Jean-Pierre et LACAZE, Jean-Paul, 2009. Dictionnaire de l'aménagement du territoire: état des lieux et prospective. Paris, France : Belin, DL 2009. ISBN 978-2-7011-4820-5. LÉVY, Jacques et LUSSAULT, Michel, 2003. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Belin. S.l. : s.n. ISBN 2-7011-2645-2. MERLIN, Pierre et CHOAY, Françoise (éd.), 2010. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris, France : Presses universitaires de France. ISBN 978-2-13-058066-9.

	U4.2 Océans et littoraux
Responsable : Arnaud HEQUETTE arnaud.hequette@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Comprendre la genèse et la dynamique des milieux littoraux. Comprendre la variabilité spatiale des formes littorales à différentes échelles.
Descriptif du Contenu	Ce cours présente les principaux processus marins ayant une influence sur les littoraux (marées, vagues, courants côtiers, surcotes,...). Le cours est également consacré à la géomorphologie des littoraux, en mettant l'accent sur les caractéristiques morphologiques et sédimentaires des grands types de milieux littoraux, leur mode de formation et leur évolution à différentes échelles temporelles. Sont ainsi abordées les formes d'érosion littorale comme les falaises et les formes d'accumulation comme les plages, les flèches littorales, et les deltas. Plusieurs études de cas illustrent ces thèmes, particulièrement pendant les séances de travaux dirigés.
Compétences délivrées	<i>Connaissances fondamentales :</i> Les agents océaniques à l'origine de la dynamique des littoraux (marées, vagues, courants), les types de formes d'érosion et d'accumulation constituant les littoraux, l'évolution « naturelle » des différents types de milieux littoraux, l'évolution contemporaine des littoraux dans le monde. <i>Outils :</i> Photo-interprétation de milieux littoraux, réalisation et interprétation de schémas géomorphologiques.
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD <i>Plan de cours :</i> 1. La zone côtière et les processus d'origine océanique 2. Les courants et les transports sédimentaires dans la zone littorale 3. Les falaises et les plateformes littorales 4. Les plages et barres sableuses 5. Les dunes littorales 6. Les types de forme d'accumulation littorale et leur évolution 7. Les deltas 8. Les estuaires 9. Les marais maritimes 10. L'évolution contemporaine des littoraux
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	• 1 contrôle continu (devoir sur table : analyse de document et/ou exercices) 40% • 1 examen terminal 60%
Supports pédagogiques	<i>Références bibliographiques :</i> Carter, R.W.G. (1988). <i>Coastal Environments</i>. Academic Press, Londres, 617 pp. Davidson-Arnott, R.G.D. (2009). <i>Introduction to Coastal Processes and Geomorphology</i>, Cambridge University Press, Cambridge, 456 pp. Komar, P.D. (1998). <i>Beach Processes and Sedimentation</i>. 2^{ème} édition. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 544 pp. Paskoff, R. (1998). <i>Les littoraux – Impacts des aménagements sur leur évolution</i>, (3^{ème} édition). Armand Colin, Paris, 260 pp. Woodroffe, C.D. (2003). <i>Coasts : form, process and evolution</i>. Cambridge University Press, Cambridge, 623 p

	U4,3 Géopolitique
Responsable : Antoine LE BLANC antoine.le-blanc@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Approfondissement thématique en géopolitique à échelle mondiale mais avec exemples européens approfondis
Descriptif du Contenu	Ce cours permet d'approfondir avec des exemples précis les thématiques abordées l'année précédente.
Compétences délivrées	Connaissances approfondies, réflexion et distance critique sur les relations internationales, les questions géopolitiques et les grands enjeux du XXI ^e siècle
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD Séance 1 : rappel / débat des grandes orientations géopolitiques du monde. Les grands enjeux. Séances 2 à 4 : Les défis de l'Europe. Séance 5 : Territorialisation et nouvelles frontières Séance 6 : DST Séances 7 à 10 : Territorialisation et nouvelles frontières, suite (les espaces non continentaux, les espaces virtuels) Séance 11 : DST Séance 12 : correction et conclusion
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	2 Devoirs sur Table (dissertation et commentaire de documents) + un examen terminal
Supports pédagogiques	

	U4.4 – Géographique Economique
	Responsable : Jean-Marc JOAN jmj.conseil@wanadoo.fr
Objectifs généraux	La « mondialisation » est aujourd’hui un terme général utilisé dans toutes les circonstances. Pourtant, ce terme est éminemment géographique. L’objet de ce cours est axé autour de ce terme qui renvoie à des thématiques de la géographie économique en abordant les échanges commerciaux, les facteurs de localisation des entreprises notamment industrielles, les acteurs économiques, L’approche permet de familiariser les étudiants aux emboitements d’échelles car la thématique conduit à passer du « local au global ». Elle permet également d’aborder la complexité de la géographie économique qui ne peut se limiter à de simples facteurs comparatifs de coûts de main d’œuvre. Enfin, elle permet d’aborder le rôle des territoires dans ce phénomène de mondialisation.
Descriptif du Contenu	- Partie 1 : L’extension spatiale des circuits économiques - Partie 2 : La complexité de la « mondialisation » - Partie 3 : Les enjeux actuels de la mondialisation - Partie 4 : Facteurs de localisation à différentes échelles spatiales
Compétences délivrées	- Des connaissances fondamentales dans le domaine de la géographie économique - Analyse statistique et documentaire - Travail sur cartes , Réalisation cartographique , Recherche documentaire - Travail individuel et travail en groupe, Synthèses - Présentation orale de 10’, Réalisation d’une revue de presse conduisant les étudiants à s’intéresser à l’actualité
Organisation pédagogique	- Cours (Cf. plan du cours) 12h CM + 12h TD - Travaux en TD : . Un test sur le niveau de connaissances concernant 10 définitions ou concepts économiques majeurs pour la compréhension de la géographie économique est effectué lors de la première séance. A chaque début de séance, il est procédé à la définition d’un de ces concepts. . De même, à chaque début de séance, un binôme d’étudiants présente oralement une revue de presse concernant l’actualité de la semaine passée (les étudiants présentent rapidement une synthèse de 5 à 7 articles et en choisissent un en particulier afin d’engager un débat avec le reste de la classe). Les articles doivent avoir un lien avec la géographie économique, être issus de journaux divers et aborder les différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, Europe, Monde). . Travail d’un dossier documentaire présentant différentes thématiques de la mondialisation. Chaque groupe de 3 à 4 étudiants travaille en classe sur une série de documents afin d’en présenter une synthèse oralement. Une synthèse est ensuite élaborée en commun. . Réalisation d’un dossier sur la « géographie de l’industrie automobile » ou autre secteur à partir d’un dossier documentaire fourni. La réalisation du dossier final s’effectue en 2 phases donnant lieu à des rendus ensuite corrigés : phase 1 : réalisation de fiches de synthèse de chaque document accompagné d’un graphique- phase 2 : fourniture d’un plan détaillé du dossier accompagné d’un projet de carte. . Réalisation d’une carte de synthèse de géographie économique d’une région, zone accompagnée d’une synthèse de 1 page à partir d’une carte 1/25 000 ou 1/50 000,
Type / secteur d’activité auquel ce cours prépare	- Géographie économique ciblée sur le secteur des transports - Capacité à analyser le rôle des transports et l’aménagement et le développement des territoires - Approche de la gouvernance et des stratégies d’acteurs (notions toujours difficiles à appréhender)
Modalités d’évaluation	- Examen terminal (CT) comptant pour 50% de la note finale - Contrôle continu (CC) comptant pour 50% et se composant de plusieurs notes (avec coefficients) : . Dossier « géographie de l’industrie automobile » ou autre secteur (travail en groupe 3 ou 4) . Présentation orale d’une revue de presse (travail en binôme ou individuel) . Analyse cartographique + synthèse (travail en binôme ou individuel) . Possibilité d’un travail de synthèse en classe (individuel)
Supports pédagogiques	Le cours s’appuie sur un support <i>power-point</i> avec de nombreuses illustrations cartographiques et photographiques Références bibliographiques (non exhaustives et pour information car souvent anciennes) : - Généau de Lamarlière I., Staszak J-F, <i>Principes de géographie économique</i>, Paris, Bréal, 2000 - Carroué L., <i>Géographie de la mondialisation</i>, Armard Colin, 2004

	U 4,5 Histoire urbaine : La ville médiévale : une étape clef de l'histoire urbaine occidentale
Responsable : Christine JEHANNO christine.jehanno@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	L'objectif général du cours est d'enrichir la connaissance qu'ont les étudiants des villes européennes actuelles par la prise en compte de leur long passé, dans lequel la période médiévale constitue une étape essentielle. Héritière elle-même de l'Antiquité romaine, cette période de dix siècles est le moment de la formation d'une large part des villes occidentales, de l'émergence d'un paysage urbain spécifique et celui de la mise en place d'un semis urbain qui n'a été modifié qu'à une période récente.
Descriptif du Contenu	Le cours vise à montrer comment l'héritage antique s'est transmis aux villes médiévales puis, comment, au fil des dix siècles du Moyen Âge, s'est élaborée et transformée leur morphologie pour aboutir à leur donner l'aspect qu'elles gardent ensuite pendant une grande partie de l'Ancien Régime. Le cours sera aussi l'occasion d'analyser la place qu'occupe le phénomène urbain dans le monde médiéval, essentiellement rural. Seront également abordés la société qui s'inscrit dans ce paysage urbain, de même que les pouvoirs qui y coexistent, collaborent ou entrent en concurrence.
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales Chronologie des évolutions en matière d'histoire urbaine. Types morphologiques des villes antiques, médiévales et modernes. Initiation à la société médiévale. Méthodologie du commentaire de document historique et de la dissertation d'histoire. Outils Recours au plus large éventail possible des sources à la disposition des historiens : textes, images, données archéologiques, plans, cartes, etc. Ces documents seront étudiés en TD, chaque séance s'articulant avec un aspect du cours.
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD Plan de cours Le cours suivra un plan chronologique pour ce qui est des changements intervenant dans le semis urbain et de l'évolution morphologique des villes. Puis, dans le cadre de la ville médiévale arrivée à maturité, seront abordés les pouvoirs et la société urbaine.
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Urbanisme. Aménagement du territoire. Enseignement.
Modalités d'évaluation	Contrôle continu composé de plusieurs exercices, écrits et oraux, qui seront présentés en cours et Contrôle final (épreuve écrite portant au choix sur une dissertation ou un commentaire de documents)
Supports pédagogiques	Références bibliographiques de base : D. Menjot dir., <i>Histoire de l'Europe urbaine</i>, 2 volumes, Paris, Seuil, 2003. Réédition au format poche en 6 tomes, dont spécialement t. 2 : P. Boucheron et D. Menjot, <i>La ville médiévale</i>, Paris, Seuil (Points Histoire), 2011 Un fascicule de documents sera fourni à l'appui du TD et les diaporamas illustrant les cours seront mis à disposition des étudiants.

	U 4,6 Économie et gestion de l'eau
Responsable : Iratxe CALVO-MENDIETA i.calvo@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Connaître les enjeux de la gestion de l'eau dans le monde (conflits d'usage, pollution, stress hydrique...) Identifier les principales sources de pollution de l'eau et leurs conséquences. Connaître les institutions chargées de la gestion de l'eau en France et la gouvernance dans le domaine de l'eau.
Descriptif du Contenu	Enjeux de l'eau dans le monde, principales sources de pollution, modification des milieux, cadre institutionnel et principes des politiques publiques de gestion de l'eau en France, évolution législative, diagnostic territorial d'un sous-bassin versant français
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales : - savoir identifier les principaux enjeux liés à l'eau dans le monde - connaître les causes des pollutions de l'eau et leurs conséquences sur les milieux et sur l'Homme - savoir identifier le cadre institutionnel de la gestion de l'eau en France et les principaux organismes de gestion des ressources en eau à différentes échelles - connaître la base législative correspondant aux politiques publiques de l'eau Outils : - diagnostic territorial (travail en groupe) - exposé
Organisation pédagogique	12h CM + 12h TD Plan de cours : - L'eau dans le monde (répartition, alimentation en eau potable, assainissement, santé...) - Les principales sources de pollution (biologique, métallique...) - Modification des milieux naturels aquatiques (canalisation, endiguement...) - Principes des politiques publiques de gestion de l'eau en France - Organisation institutionnelle de la gestion de l'eau en France - Evolution législative de la gestion de l'eau en France - Diagnostic territorial d'un sous-bassin versant français
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Gestion de l'eau : - Animation des SAGE, contrat de rivière, etc. - Accompagnement des politiques publiques - Conseil aux collectivités
Modalités d'évaluation	Contrôle continu (écrit et oral) Examen terminal
Supports pédagogiques	Références bibliographiques : - Perrier A., A. Tuzet, C. R., 2005, "Le cycle de l'eau et les activités au sein de l'espace rural. Enjeux globaux, solutions locales et régionales", <i>Geosciences</i>, vol. 337, p. 39-56. - OIEAU, 2009, Organisation de la gestion de l'eau en France, 36 p., disponible sur http://www.oieau.fr/IMG/pdf/OIEau_-_Gestion_de_l_eau_en_France.pdf - MEDDE, 2012, La mise en place de la Directive cadre sur l'eau en France, 39 p., disponible sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure-DCE_DEF_27-06-12.pdf Sites internet : Gesteau : www.gesteau.eaufrance.fr Agence de l'eau Artois Picardie: http://www.eau-artois-picardie.fr/ Agences de l'eau en France: http://www.lesagencesdeleau.fr/

U4,7 Unités d'Ouverture (voir descriptif page 38)

Licence Géographie L1-L2-L3	U4,8 Anglais
Enseignant référent : Valérie Dumortier	
Objectifs généraux	Géographie / urbanisme – Niveau B1.
Descriptif du Contenu	S1 : choix du thème plutôt axé sur : géographie naturelle, humaine... / régionale / aménagement ; vocabulaire ; entraînement CLES2 S2 : choix du thème plutôt axé sur : risques naturels / environnement / géopolitique / urbanisme ; vocabulaire ; entraînement CLES1
Compétences délivrées	Entraînement aux compréhensions orale et écrite ; expressions orale et écrite. Méthodologie Entraînement aux CLES1 et CLES2
Organisation pédagogique	L1-2-3 répartis en deux groupes.
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	Donner aux étudiants quelques outils de vocabulaire basique en anglais, axe géographie naturelle, et ouvrir sur les thèmes contemporains, allant des phénomènes naturels à l'urbanisme, afin de couvrir le mieux possible les L1-2-3. Préparer à l'examen terminal et aux CLES 1 (B1) – 2 (B2) par le biais d'interventions orales et d'entraînements écrits.)
Modalités d'évaluation	Contrôle Continu (10h de travail en autonomie/semestre sur CRL - plateforme de ressources en langues sur le site de l'ULCO + production orale) + examen terminal (compréhensions orale et écrite + production écrite) : 2h. L1, L3 : années où le passage du CLES obligatoire A noter pour les L3 : le résultat obtenu au CLES comptera pour 50% de la note d'anglais - CLES2 (niveau B2) en décembre, et le résultat à la rentrée ; ceux qui étaient trop faibles ou auront échoué passent le CLES1 (niveau B1) en janvier.
Supports pédagogiques	Textes d'actualité / scientifiques, selon la répartition, et documents didactiques. Plateforme CRL.

U4,9 Projet Professionnel Personnel (PPP)	
Responsable : Véronique WILLART veronique.willart@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	- Construire son projet personnel de poursuite d'études (via des recherches documentaires et un entretien avec un professionnel). - Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial
Descriptif du Contenu / Connaissances délivrées	Le programme de cette unité est divisé en 2 parties : 1/ Module de réflexion sur le projet professionnel (11h) <i>Les intervenants sont spécialement formés à l'animation des modules Projet Professionnel Personnel. Une initiation au Portefeuille d'Expériences et de Connaissances (PEC) est prévue lors de cette intervention.</i> <u>Thèmes abordés :</u> - Les compétences (définition, notions, verbes d'action, contextualisation) - Mise en valeur de ses compétences - Travail sur son projet de poursuite d'études (définition des métiers, des secteurs, des formations en lien avec le projet) - Réalisation d'une interview d'un professionnel - Modalité de candidature à une filière sélective 2/ Stimuler la créativité, faire émerger, développer une idée ou un projet de création d'entreprise, d'activité innovante (3h) <i>Intervenant : Centre d'Entrepreneuriat du Littoral (CEL)</i> - Faire connaître les techniques de créativité : s'exercer à rechercher et à trouver des idées novatrices - Passer le test Motivation, Aptitude, Comportement Entrepreneurial (MACE) - Découverte - Mettre en évidence les enjeux de la créativité, de la prise d'initiative et de l'innovation par rapport au potentiel professionnel
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires :</u> Dégager ses compétences à partir d'une expérience et les décrire - Identifier des qualités et des défauts et les argumenter en citant des illustrations concrètes - Rechercher des informations sur les formations, métiers et les débouchés - Utiliser la plateforme PEC <u>Compétences additionnelles et transversales :</u> Etablir un plan d'actions - Regrouper et synthétiser des informations - Présenter oralement un travail - Rédiger d'un compte rendu
Organisation pédagogique	Volume total : 14h (11h pour le module de réflexion professionnelle - 3h sur l'entrepreneuriat) Les séances se dispensent via des travaux de groupe ou individuels, en salle informatique et salle de TD. L'interactivité avec les animateurs est omniprésente.
Type / secteur d'activité auquel cette UE prépare	La licence deuxième année est une année charnière pour la poursuite des études (différentes possibilités s'offrent aux étudiants). C'est pourquoi il est essentiel que les étudiants se posent afin de faire un point sur ce qu'ils savent et ce qu'ils ont envie de faire.
Modalités d'évaluation	<u>Session 1 :</u> Module de réflexion sur le PP : un compte-rendu pour 4/5 de la note CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note <u>Session 2 :</u> Module de réflexion sur le PP : un oral pour 4/5 de la note CEL : QCM - temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes : 1/5 de la note
Supports pédagogiques	Les supports pédagogiques sont fournis par le SUAIOIP lors des différentes séances.

	U4,10 De la photo au croquis
Responsable : Antoine LE BLANC antoine.le-blanc@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux	Développement des compétences graphiques et d'analyse des territoires par l'image
Descriptif du Contenu	Ce cours permet d'approfondir les compétences graphiques et d'analyse d'images acquises en première année.
Compétences délivrées	Lecture et analyse de documents divers, cartes, photographies, autres images. Transposition d'un document graphique à un autre (croquis à partir d'une photographie, lien carte-photographie, etc.) Compétences graphiques
Organisation pédagogique	Ce cours s'organise autour de la lecture, de l'analyse, du commentaire de certaines images, en commençant par la carte topographique puis en passant à la photographie. A partir du lien entre les deux et de l'analyse du territoire qui en découle, des croquis peuvent commencer à être créés. Ces croquis constituent une interprétation du territoire. Petit à petit, les étudiants apprennent à non plus seulement analyser, mais à produire une image et des messages graphiques.
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	2 évaluations sur table (croquis avec éventuellement petits commentaires et/ou introduction d'analyse de document)
Supports pédagogiques	

	U 4,11 Production graphique
	Responsable : Olivier COHEN olivier.cohen@univ-littoral.fr
Objectifs généraux	Cet enseignement vise à apporter aux étudiants de nouvelles compétences techniques qui leur permettront de mieux maîtriser l'expression géo-graphique, c'est à dire la transmission sous forme graphique d'une information liée à un territoire, cela dans une optique d'aide à la décision. Ce cours les fera passer du classique commentaire à une production informatisée de cartes.
Descriptif du Contenu	Le parcours pédagogique fait progresser les étudiants du commentaire de carte à la géomatique.
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales : comprendre les enjeux de la bonne maîtrise de l'expression géo-graphique dans un contexte d'aide à la décision. Outils : analyse de photographies aériennes, méthodes statistiques de discrétisation des données, sémiologie graphique pour la réalisation de cartes thématiques et choroplèthes, cartographie thématique et choroplèthe sur le logiciel Magrit, webmapping, initiation aux Systèmes d'Information Géographique (théorie, la pratique est abordée en licence 3 ^{ème} année).
Organisation pédagogique	Plan de cours - Initiation à l'analyse de photographies aériennes - La discrétisation des données en vue de la réalisation de cartes choroplèthes - Les règles de sémiologie graphique pour la réalisation de cartes thématiques et choroplèthes - Initiation au webmapping - Initiation aux Systèmes d'Information Géographique - L'Analyse en Composante Principale
Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare	
Modalités d'évaluation	Contrôle continu : interrogations écrites
Supports pédagogiques	Références bibliographiques BERTIN J., 1999, <i>Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes</i> . Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences, Paris, 431 p. BLIN E. & BORD J.P., 1993, <i>Initiation géo-graphique ou comment visualiser son information</i> , SEDES, Paris 284 p. BORD, J.P., 2012. <i>L'univers des cartes et le cartographe</i> . Belin, Paris, 208 p. DENÈGRE, J. & SALGÉ, F., 2010. <i>Les systèmes d'information géographiques</i> . PUF, collect. « Que sais-je ? » n°3122, Paris, 128 p. LAMBERT N. & TOBELEM-ZANIN Ch., 2016. <i>Manuel de cartographie : principes, méthodes, applications</i> . A. Colin, Paris, 221p.

Attention : un contrôle continu peut être composé de plusieurs notes.

Modalités de Contrôle des Connaissances LICENCE 2017-2018					
Séances	Examen	Contrôle continu	Précisions	Remarques	Signature du responsable de l'enseignement
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

Adoption par la CFVU 31/01/2017

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 242-1, L. 335-6, L. 611-2, L. 612-2 à L. 612-3, L. 613-1, L. 613-3 à L. 613-5, L. 613-7, L. 614-3, L. 711-1, R. 335-12 à R. 335-35 et D. 123-12 à D. 123-14 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence mis à jour;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- l'adoption par la CFVU du 31/01/2017 ;

Chapitre I : Dispositions générales

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de licence, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les étudiants, pour être inscrits dans les formations universitaires conduisant au diplôme de licence, doivent justifier :
- soit du baccalauréat ;
 - soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
 - soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale ;
 - soit, pour l'accès aux différents niveaux, de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3,

L. 613-4 et L. 613-5 (Validation des Etudes et VAP) du code de l'éducation.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Cependant, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L1, s'inscrira de nouveau en L1, et est autorisé à s'inscrire également en L2.

De même, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L2, s'inscrira de nouveau en L2, et est autorisé à s'inscrire également en L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Éléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;

- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière

suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

1. D'une part, **la compensation est organisée sur le semestre, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients ; d'autre part, elle est organisée entre deux semestres au sein d'une même année de licence en application de l'article L. 613-1 du code de l'éducation.**

2. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

Une session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De

plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour **un bonus fixé à 3%** du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1 + BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L3 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de licence sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 120 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus de licence. Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :

🕒 Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

🕒 Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Études : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

*** Sportifs de haut niveau (SHN) :**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap :**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Étudiant Salarié :**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus**.

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août.
- Pour des stages dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

LA FRAUDE AUX EXAMENS

Un étudiant surpris en flagrant délit de fraude (ex : *antisèches (feuilles de brouillon manuscrites, fiches de révision, ...), téléphone portable, tablette électronique, etc*) ou de tentative de fraude peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire délivrée par la Section disciplinaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale (composée de membres élus du Conseil académique).

Les sanctions disciplinaires applicables dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ;
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Conformément à l'article R.811-11 du code de l'éducation, toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de cet examen ou de ce concours.

Annexe : LANSAD et CLES

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013. Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr-0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel)

En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

L2 examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL

L3 S5 tout en contrôle continu

L3 S6 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

L2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S5 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S6 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 6 de L3 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES

Licence 3 – Semestre 6

Obtention d'une certification de niveau B2 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B1 : 16/20

Voici le tableau de correspondance des notes (CLES) pour le niveau LICENCE uniquement.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2
4 compétences validées	16/20	20/20
3 compétences validées	11/20	15/20
2 compétences validées	8/20	12/20
1 compétence validée	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu. La moyenne de ces 5 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

Calendrier CLES 2018/2019 :

CLES 1 :

- CLES B1 espagnol et allemand : jeudi 7 mars 2019
- CLES B1 anglais (Master 2) : vendredi 18 janvier 2019
- CLES B1 anglais (Licence 3) : vendredi 8 mars 2019

CLES 2 :

- CLES B2 espagnol et allemand : jeudi 31 janvier 2019
- CLES B2 anglais : vendredi 7 décembre 2018

UNITES D'OUVERTURE 2018/2019

Les unités d'ouverture sont des cours proposés aux étudiants pour ouvrir leur champ de connaissances dans des domaines non-étudiés dans leur formation initiale. Chacun des cours proposés ici est spécifique au contexte des Unités d'Ouverture ; il n'est ni une unité d'enseignement ni une option dans une formation de l'ULCO. Vous trouverez ci-dessous les unités d'ouverture ouvertes pour 2018/2019.

1er Semestre

1) Chimie organique au quotidien (Chimie)

Dans la vie de tous les jours, la chimie tient une place importante. Par exemple, lorsque vous cuisinez, avez-vous déjà pensé aux phénomènes physico-chimiques qui sont en train de se produire dans vos casseroles ? Le but de cet enseignement sera de montrer que la chimie peut expliquer de nombreux faits quotidiens à travers des études de cas : le mode d'action des savons, comment réussir une mayonnaise ?...

Programme : Les additifs alimentaires (arômes, colorants), les parfums (extraction, composition), les savons, les produits cosmétiques, la gastronomie moléculaire ou la chimie dans la cuisine.

- 14 H de cours/TD
- 4 H de TP (synthèse d'arômes, synthèse du Slime, CCM de colorants alimentaires...)
- 2H présentation d'un travail par groupe

2) Qu'est ce que le développement durable ? (Géographie)

L'objectif de ce cours est d'éduquer les étudiants au développement durable, grâce à une approche très concrète et quotidienne de l'action écocitoyenne, tout en allant au delà de la sensibilisation habituelle. Nous y parlerons de consom'action et de production responsables (écolabels, étiquetages réglementaires, écoconception des produits, alimentation durable, agriculture biologique, commerce équitable), de la gestion durable de nos déchets (réduire, trier, recycler les déchets, écologie industrielle, économie circulaire) et de l'habitat et des villes durables. Nous terminerons sur les fondements et les stratégies du développement durable.

Évaluation : interrogations écrites et/ou exposés.

Initiation à l'Astronomie (Physique)

Programme :

- Histoire de l'astronomie, de l'antiquité à nos jours
- Les planètes du système solaire
- Phénomènes en astronomie (éclipses, occultations, phase de la lune ...)
- Introduction à l'observation astronomique

Une visite au planétarium est prévue et des sorties d'observation de nuit (non obligatoires) seront organisées avec le soutien du planétarium de Cappelle-la-Grande.

Évaluation : Examen écrit terminal (sans documents) : 50% sur l'histoire de l'astronomie et 50% sur la planétologie et la sortie au PLUS.

1) Construire la ville en 3D (Géographie)

Ce cours souhaite proposer aux étudiants de construire une ville ou un quartier urbain en trois étapes : réflexion et conception, réalisation par ordinateur, impression en 3D. À partir d'une présentation de ce qui fait la ville aujourd'hui, nous essayerons de proposer un nouveau modèle urbain pour la ville de demain. Les dernières séances seront consacrées à la production matérielle d'un bâti (en 3D ou autre) associée à la réalisation d'un poster présentant une charte de l'urbanité idéale.

Les étudiants seront divisés en groupes qui auront chacun en charge un quartier ou une fonctionnalité de la ville.

Évaluation : Dossier collectif (groupe de 2-3 étudiants) + présentation orale (accompagnée d'un PowerPoint)

INFORMATIONS PRATIQUES

S.U.A.I.O

Service **U**niversitaire d'**A**ccueil, d'**I**nformation et d'**O**rientation

Ce service vous propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à :

- Affiner votre **parcours de formation** (poursuites d'études, débouchés professionnels auxquels mènent vos études, réorientation, etc). Pour cela, différents moyens sont à votre disposition :
 - ✂ La consultation du fonds documentaire (en auto documentation ou avec l'aide de la Responsable du Centre).
 - ✂ Et la possibilité de rencontrer un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP).
- Rechercher un **stage** ou un **emploi** (démarches à entreprendre, relecture du CV et de la lettre de motivation, conseils pour la préparation de l'entretien, etc) :
 - ✂ A l'aide d'un fonds documentaire spécialisé : CV, lettre de motivation, tests, entretien d'embauche, stage, création d'entreprise, etc.
 - ✂ Et avec la possibilité de rencontrer la personne en charge de l'Insertion Professionnelle.

Maison de l'étudiant

Avenue de l'Université à Dunkerque

Tél : 03-28-23-75-50

E-Mail : suaiodk@univ-littoral.fr

S.U.A.P.S

Services **U**niversitaire des **A**ctivités **P**hysiques et **S**portives

Le SUAPS vous propose un éventail de plus de 25 activités réparties sur les 4 sites universitaires. Il organise, développe et anime ces activités physiques et sportives pour tous les étudiants de l'ULCO. Il met en place des tournois, nuits du sport et Journée du Sport sur les différents sites de l'Université. Dès la rentrée, les plannings sont affichés dans les sites universitaires et distribués lors des pré-rentrées.

Contact : le secrétariats STAPS et SUAPS (Mme Leuliette / 03 28 23 76 67)

F.F.S.U

Fédération **F**rançaise du **S**port **U**niversitaire

La pratique d'un sport dans le cadre de l'association sportive universitaire (compétitions, arbitrage, encadrement, participation) vous donnera une note de pratique ajoutée à la pratique de spécialité. Cette note varie donc en fonction de l'implication de l'étudiant dans l'activité choisie et de votre niveau de performance sportive.

Contact : les secrétariats STAPS et SUAPS (Mme Leuliette / 03 28 23 76 67)

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Soins

- Consultations (Soins urgents, Vaccinations, Certificats de sport, Renouvellement pilules contraceptives)
- Examen de santé réglementaire
- Accompagnements et intégration des étudiants en situation de handicap,
- Consultations infirmière et médicale sur rendez-vous tous les jours.

Consultations psychologiques

Mal être, isolement, difficultés psychologiques.... entretiens sur rendez-vous auprès de la secrétaire (03.28.23.71.61) ou smppsdk@univ-littoral.fr

Prévention

- Gestion du stress, nutrition, auto évaluation santé
- Formation secourisme (PSC1) : délivrance du diplôme « Protection et Secours Civique niveau 1
- Universanté Nutrisport en octobre novembre testez vos performances, village santé- prévention

Une équipe de professionnels de santé

Infirmières/Médecins/Secrétaire/Psychologues

Contacts

Secrétariat tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 03.28.23.71.61

smppsdk@univ-littoral.fr

<http://www.univ-littoral.fr/vieetudiante/sante.htm>

Bibliothèque Universitaire (BULCO)

Vous pouvez **consulter sur place** à la BULCO des **documents libres et gratuits** pour tous les publics, il suffit de vous inscrire (gratuit et obligatoire pour les étudiants).

Différents services vous y seront proposés :

- **des Espaces de travail** : Afin de travailler dans les conditions qui vous conviennent le mieux, vous trouverez à la BULCO, des zones de silence et des salles de travail en groupe (réservables à l'accueil des bibliothèques).

- **Internet et Wi-Fi** : Des postes informatiques permettent de se connecter à Internet et à OpenOffice. Les étudiants, enseignants, et le personnel de l'ULCO disposent d'un accès Wi-Fi au sein des bibliothèques.

Photocopieurs et imprimantes

Des photocopieurs et des imprimantes sont à votre disposition (service payant).

Animations culturelles

Des animations culturelles sont proposées régulièrement.

Le responsable de l'animation culturelle de la BULCO et toute son équipe sont à votre écoute pour recueillir vos remarques et suggestions.

Suivez l'actualité culturelle (expositions, conférences, projections...) sur Bulcoblog, Facebook et Twitter.

Pour tous renseignements rendez-vous sur le site de la BULCO :

<http://bulco.univ-littoral.fr/>

ou **Contact mail** : bulco@univ-littoral.fr

EMPLOIS ÉTUDIANTS

Les emplois étudiants proposés par l'ULCO au titre du décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- le tutorat d'accueil
- le tutorat d'accompagnement pédagogique dont le tutorat dans le cadre du Parcours Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL)
- le tutorat en bibliothèque universitaire
- le tutorat en bureautique
- l'appui aux personnels de bibliothèques (monitorat)
- l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- l'animation sportive et culturelle
- la promotion de l'offre de formation

Les caractéristiques et rémunérations des différents contrats étudiants sont renseignées dans la liste des emplois étudiants.

Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs délais (soit sur Apoweb, soit à la chaîne d'inscription), les contrats ne pouvant débuter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre d'heures maximales autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de 180 heures.

Candidature

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi en sélectionnant les numéros d'annonces souhaités (maximum 5 annonces) directement sur la page de candidature.

Attention : afin de faire acte de candidature à l'une des offres d'emploi, vous devez créer un compte puis vous connecter à l'application informatique sur le portail de l'ULCO.

Les dossiers recevables seront consultés par les référents des départements composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courriel les informant de la suite réservée à leur candidature.

Une fois saisi, le dossier devra immédiatement être imprimé et signé puis envoyé avec les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Université du Littoral Côte d'Opale
Direction des Ressources Humaines
Bureau du personnel BIATOSS
1 place de l'Yser - BP 71022
59375 DUNKERQUE Cedex 1

Attention : votre candidature ne sera effective qu'à réception de votre dossier et des pièces jointes nécessaires à la Direction des Ressources Humaines.

Vous pourrez consulter le suivi de votre dossier en vous connectant à l'application avec votre identifiant et votre mot de passe.

CONTACTS

Direction du Département Géographie :	M. JOUVENEL direction.geographie@univ-littoral.fr
Responsable d'année/Président de Jury en L2 :	M.Antoine LE BLANC Antoine.Le-Blanc@univ-littoral.fr
Secrétariat Licence Géographie :	Mme Emilie FERYN secretariat.geographie@univ-littoral.fr Bureau 2419, 2ème étage, Citadelle 03.28.23.70.26
Adresse Postale :	Département Géographie et Aménagement Centre Universitaire de la Citadelle 220 Avenue de l'Université BP 65526 59379 Dunkerque Cedex

SERVICES UNIVERSITAIRES

Bibliothèque Universitaire (BULCO) :	55, avenue de l'Université BP 95250 59379 Dunkerque Tél. 03.28.23.74.74
Restaurant Universitaire (RU) :	Place des Nations – Dunkerque Tél. 03.28.66.28.26
CROUS :	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.66.28.26
SUAPS :	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.23.76.67
Assistante sociale :	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.23.71.61
Infirmière :	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.23.70.11